

# LA LETTRE

## Du Collectif des Associations Citoyennes

N° 8 – Mars 2012

### L'action du collectif

#### ***Dossier : Pour un Printemps des Associations Citoyennes***

Sans l'action des citoyens, la vie associative connaîtra prochainement le sort que connaissent déjà les services publics : une remise en cause progressive et accélérée.

Les plans de rigueur successifs sont présentés par les gouvernements comme l'unique réponse à la crise financière qui désormais frappe les Etats européens. Pourtant, ils constituent des impasses absurdes et ne servent qu'à renforcer les intérêts financiers des plus riches.

Ces plans de rigueur touchent directement les salariés, notamment les plus précaires, les citoyens privés de protection sociale, les retraités les plus modestes ; ils affectent également les budgets des États et ceux des collectivités territoriales, les comptes des services publics, des petites et moyennes entreprises, et enfin ceux des associations : raréfaction des soutiens publics, mise en concurrence accrue... Les associations sont en danger !

Sans une mobilisation forte du monde associatif, le gouvernement qui se mettra en place en mai 2012 ne reviendra pas sur les destructions actuelles. Nous devons agir dès aujourd'hui et maintenir la pression sur les futurs élus.

C'est pourquoi le Collectif des Associations Citoyennes **appelle à un « Printemps des Associations Citoyennes »**. Nous invitons les associations qui partagent la même vision de l'avenir des associations à agir ensemble, en organisant des actions dans toute la France. Nous souhaitons lancer un débat public sur le rôle des associations dans notre société, relayer nos propositions auprès des élus et des candidats aux législatives, et nouer des liens avec les collectivités pour développer les relations partenariales.

#### **POUR SIGNER L'APPEL ET PREPARER LA MOBILISATION**

<http://www.printemps-associations-citoyennes.net>

- **Un printemps soutenu par Stéphane Hessel, Patrick Viveret et 6 intellectuels de renom.**

« Les associations sont aujourd'hui menacées dans leur existence même, alors qu'elles constituent l'un des piliers de notre vie démocratique [...] » Ainsi débute cette tribune cosignée par Patrick VIVERET, Stéphane HESSEL, Geneviève AZAM, Claire HEBER SUFFRIN, Jacques TESTART, Valérie de Saint DO, Didier MINOT, Nicolas ROMEAS. Ces derniers lancent un véritable cri d'alarme et appellent eux-aussi à un printemps des associations citoyennes. En effet, ils sont convaincus du rôle fondamental des associations citoyennes : « plus la crise globale s'aggrave, plus les associations citoyennes sont indispensables pour résister, inventer des alternatives et construire un monde décent à finalité humaine ».

Cet article a servi de base pour la rédaction de l'appel à la mobilisation qui vient d'être publié.

Le texte intégral est disponible sur Bastamag à l'adresse (<http://www.bastamag.net/article2192.html>)

- **Interpellation des candidats aux présidentielles.**

Tout en sachant l'efficacité relative de cet exercice, le Collectif a envoyé à tous les candidats l'analyse et les 6 propositions élaborées par ses membres. Vous retrouverez ces propositions sur le site du Collectif

(<http://www.associations-citoyennes.net/?p=527>).

À la suite de ces envois, des contacts ont été noués avec l'entourage des candidats d'Europe Ecologie les Verts, du Front de Gauche et du Parti Socialiste pour expliquer nos positions et surtout sensibiliser des états-majors politiques aux graves difficultés que connaissent les associations, exprimer leurs inquiétudes et leur refus de se voir instrumentalisées.

- **Participation à la campagne de la CPCA « associations reconnues d'intérêt citoyen ».**

Une série de petits déjeuners de préparation ont été organisés, auquel le collectif des associations citoyennes a été invité et a participé activement. Il a pu à cette occasion vérifier à nouveau la grande diversité du monde associatif. Chacune des composantes de la CPCA et des autres organisations associatives mène sa propre campagne et avance ses propres propositions, mais il a été souhaité que chacun inscrive le logo « associations reconnues d'intérêt citoyen » sur ses propres textes, ce que fait le collectif dans le cadre de la campagne « pour un printemps des associations citoyennes ». Cette campagne de la CPCA s'inscrit dans la continuité de celle de 2007 « que serait la vie sans les associations » et vise, au moment de la campagne des élections présidentielle et législatives, à rappeler l'importance de la vie associative dans notre pays.

12 propositions ont été formulées (voir <http://www.depuis1901.fr>). Ces propositions portent notamment sur le financement des associations, la reconnaissance des associations comme « corps intermédiaires » à travers le « dialogue civil », la sécurisation des subventions et l'adaptation des appels d'offres aux spécificités associatives, la consolidation des têtes de réseaux.

Une journée d'interpellation des candidats a été organisée le 10 mars par la CPCA, à laquelle ont répondu Nathalie Kosciusko-Morizet, François Hollande, François Bayrou, Eva Joly, Jean-Luc Mélenchon. Chacun a été interviewé par un journaliste pendant 30 minutes.

Les positions prises le 10 mars par les candidats vis-à-vis des associations sont disponibles en vidéo sur le site de la CPCA (<http://cpc.a.asso.fr/dialogue-civil/elections-presidentielles-2012>).

Ces interventions sont intéressantes car elles permettent de situer les clivages. Plusieurs des revendications formulées par le collectif sont reprises par les instances politiques, au moins en paroles lors de la campagne : remise en cause de la circulaire Fillon, prise en compte de la diversité associative, sécurisation des finances pendant la durée en revenant sur le « tout appel d'offres », reconstruction d'une politique associative. Cette évolution est encourageante.

## La vie du réseau

- **Retour sur la réunion du Collectif du samedi 14 janvier 2012**

La réunion plénière du 14 janvier a réuni 45 membres, qui participaient à titre individuel ou au nom de leur organisation, afin de débattre et de valider les orientations 2012 du CAC dans le contexte des élections, présidentielle et législatives. Après avoir approfondi les propositions du Collectif pour une véritable politique associative, les participants ont défini ensemble le cadre d'une mobilisation locale et nationale à partir du mois d'avril, qui devra être suffisamment dérangeante pour interpellier les candidats aux prochaines élections. Cette réunion fut aussi l'occasion de renforcer la vie des différents groupes de travail et de renouveler ses instances.

Le compte-rendu est disponible sur le site internet du Collectif (<http://www.associations-citoyennes.net/?cat=41>).

- **Actualité du groupe Observation et analyses**

Ce groupe de travail s'est donné pour but de mieux cerner les difficultés rencontrées actuellement par les associations et d'en analyser les enjeux. Un petit groupe a déjà mené plusieurs interviews, s'appuyant sur un schéma d'entretien commun. Pour rendre compte de la diversité des situations associatives, partout en France, il est important que l'action de ce groupe soit portée par plusieurs personnes. Si vous souhaitez rejoindre ce groupe, et participer à cette enquête auprès des associations, vous pouvez contacter : [erika@recit.net](mailto:erika@recit.net).

- **Démarrage d'un travail de propositions sur le régime des subventions**

Le groupe « réglementation » s'est réuni pour la première fois le 16 février avec une dizaine de personnes pour travailler sur la réglementation nationale et européenne. Il s'agit à la fois de comprendre le nouveau cadre de la réglementation européenne liée notamment à l'adoption du « paquet Almunia » et de préciser nos propositions pour une nouvelle réglementation nationale, dans l'hypothèse très probable d'un remplacement de la circulaire Fillon par de nouveaux textes.

Le groupe s'est fixé un programme de travail :

- définir un certain nombre de termes dont le flou est à l'origine de beaucoup des difficultés d'articulation entre la réglementation européenne et la réglementation nationale : entreprises, marché, distorsion de concurrence, aides d'État, intérêt général, etc.

- clarifier l'interprétation et les conséquences de la réglementation européenne, paquet Almunia mais aussi code des marchés publics et analyser les ouvertures possibles découlant du traité lui-même. Des explications de première main ont été fournies sur la réglementation européenne par Jean-Claude Boual. Celles-ci sont restituées dans l'article ci-dessous à la rubrique « Comprendre ».
  - travailler sur les contradictions entre la réglementation européenne et la loi française, **soulevées** en particulier par le rapport du Sénat de juin 2011.
  - élaborer des propositions pratiques concernant les fonds structurels et notamment le FSE (**Fonds Social Européen**) : possibilité pour les régions de créer des cellules d'appui au montage de dossiers européens afin de les rendre accessibles aux petites et moyennes associations, ainsi que des fonds d'avance aux associations qui assurent la trésorerie pendant les 2 ans du délai de paiement.
  - Préciser les propositions de réglementation nationale : faut-il proposer des mesures législatives, faut-il réhabiliter les circulaires de 2000, 2002 et 2007, faut-il proposer une nouvelle circulaire ?
- La prochaine réunion aura lieu le jeudi 19 avril 2012 à partir de 18h30 à Paris. Les personnes intéressées peuvent se manifester auprès de Didier MINOT ([didier.minot@free.fr](mailto:didier.minot@free.fr)).**

### • Lancement du groupe Associations et Territoires

Ce groupe, qui a réuni une dizaine de personnes le jeudi 23 février 2012, propose de redéfinir la relation Associations / Collectivités. En effet, dans un contexte où l'État a renoncé à son rôle régulateur sous la pression des institutions financières, les associations se trouvent en première ligne pour défendre un certain nombre d'acquis essentiels de notre société, avec les collectivités qui partagent les mêmes valeurs.

Pour cela, les associations doivent participer à la réalisation des actions publiques. Cependant, aujourd'hui les collectivités multiplient les appels d'offres au détriment de relations partenariales avec le monde associatif. Ces appels d'offres assortis d'une mise en concurrence, renvoient les associations à un rôle de simple prestataire. Cette situation qui semble résulter de l'insécurité juridique générée par le flou des textes européens et nationaux, fragilise les associations dans leurs projets. Le groupe propose alors de redéfinir les relations entre les associations et les collectivités en reconnaissant l'utilité sociale des associations lorsqu'elles travaillent au service du bien commun et à l'intérêt général. Pour participer à la prochaine réunion du groupe il suffit d'envoyer un message à [olivier@associations-citoyennes.net](mailto:olivier@associations-citoyennes.net).

### • Formations à l'écoute

Le Collectif des Associations citoyennes et RECIT organisent en 2012 un cycle de formation à l'écoute. Les deux organisateurs considèrent "l'écoute" comme une capacité fondamentale dans une démarche d'éducation émancipatrice. Il est essentiel d'apprendre ou de réapprendre à s'écouter et à s'inscrire dans une posture d'empathie pour entrer en relation avec l'autre. Cette formation propose au cours d'une journée de formation quelques outils simples à mettre en pratique pour : développer sa capacité d'écoute et de compréhension, découvrir par l'expérience les effets de l'écoute de l'autre et échanger autour de nos pratiques.

**La formation aura lieu le samedi 14 avril de 9h00 à 16h30 dans les locaux de la FNFR, 1 rue Sainte Lucie - Paris. Elle est ouverte à tous.**

**Information et inscription avant le jeudi 5 avril auprès Stéphanie CHAMBON ([stephanie@recit.net](mailto:stephanie@recit.net)).**

## Comprendre

La commission vient d'adopter le 31 janvier le « Paquet Almunia », version actualisée des règlements de 2006 concernant l'encadrement des aides aux entreprises. Il s'agit de 4 textes (un règlement, une décision, une communication, un texte d'encadrement). Les trois derniers textes ont été publiés, le règlement doit l'être en avril. Ce nouveau règlement apporte pour les petites et moyennes associations des assouplissements par rapport au « Paquet Monti-Kroes », principalement sur 3 points :

- les associations peuvent percevoir des subventions publiques (État ou collectivités) pour des actions d'intérêt général sans être concernées par la réglementation européenne dès lors qu'elles reçoivent moins de 500 000 € de subventions sur 3 ans, avec un budget total de moins de 5 millions d'€ par an. Le seuil antérieur de 200 000 € reste applicable quand les actions ne sont pas reconnues d'intérêt général par un mandatement de la puissance publique.
- Les services sociaux d'intérêt général (SSIG) ne sont plus soumis à ce seuil, quel que soit le montant des subventions allouées. Les secteurs concernés sont la santé, le logement social, les services répondant à des besoins sociaux, la garde d'enfants, l'accès à la réinsertion sur le marché du travail, l'inclusion sociale des groupes vulnérables. Mais ne sont pas considérés comme services sociaux d'intérêt général des actions d'éducation populaire, sportives ou culturelles.

- Au-delà de ces seuils, les dispositions antérieures continuent de s'appliquer : nécessité d'un mandat explicite de la part de l'État ou d'une collectivité, transparence et pas de surcompensation.

**Retrouvez cet article dans son intégralité sur le site internet du Collectif des Associations Citoyennes (<http://www.associations-citoyennes.net/?cat=73>).**

### **Zoom sur ...** (illustration du travail du groupe Observation et analyse des Situations Associatives)

L'association « Femmes-relais du 20e » s'adresse depuis les années 1990 aux personnes étrangères ou issues des immigrations : de manières complémentaires au travail des institutions, elle accompagne ces personnes dans les difficultés de communication (à l'oral et/ou à l'écrit) qu'elles rencontrent dans la vie quotidienne et notamment dans les démarches administratives.

Une activité de médiation sociale et culturelle est assurée essentiellement par des femmes-relais médiatrices salariées qui assurent ou facilitent la communication sociale entre des personnes qui ne maîtrisent pas le français et les administrations (Mairie, Ecole, hôpital, préfecture, Pôle Emploi...).

Femmes Relais a mis également en place un volet d'apprentissage linguistique visant l'autonomisation des personnes en matière de communication : le projet « parler/lire/écrire au quotidien ». Cette action touche annuellement une centaine d'apprenants et est menée par des intervenantes bénévoles, coordonnées par une responsable pédagogique, personne salariée à 1/2 temps (sur emploi non aidé).

Depuis 2008, les subventions de l'Etat baissent, arrivent plus tard et les renouvellements des contrats aidés se font plus restrictifs et subissent des retards. L'incertitude et l'imprévisibilité des moyens génèrent du découragement et pèsent sur les activités. L'association s'efforce de trouver des solutions : recours au Dispositif Local d'Accompagnement (DLA) pour pérenniser l'action ; recherche d'autres sources de financement (fondations, appels à projets...). Elle alerte les élus et les services publics en s'associant aux démarches collectives de réflexion et d'action (notamment auprès des candidats aux prochaines élections).

Contacts : Femmes relais - 7, rue des Amandiers 75020 Paris – Tél. 01 44 62 93 92 – [femmesrelais@wanadoo.fr](mailto:femmesrelais@wanadoo.fr).

### **Soutenir le Collectif**

Le collectif est une structure informelle soutenue par une association de gestion « Participation et associations citoyennes », qui l'anime administrativement et financièrement. Le collectif a souhaité le 14 janvier que les membres du collectif soient sollicités en 2012 pour apporter un soutien. Il est donc proposé aux membres et sympathisants du collectif d'apporter un appui, en tant que personnes morales ou personnes physiques, à la mesure de leurs capacités contributives.

Ce soutien peut revêtir la forme d'un don ou la forme d'une adhésion à l'association pour ceux qui le souhaitent. Pour soutenir le Collectif, un bulletin est téléchargeable sur le site du Collectif (<http://www.associations-citoyennes.net/wp-content/uploads/2012/03/Soutien-au-collectif-2012V23.doc>).

**POUR EN SAVOIR PLUS SUR LE  
COLLECTIF DES ASSOCIATIONS CITOYENNES  
CONSULTEZ NOTRE SITE [www.associations-citoyennes.net](http://www.associations-citoyennes.net)  
OU ECRIVEZ-NOUS à [contact@associations-citoyennes.net](mailto:contact@associations-citoyennes.net)**